

## MAIRIE DE FONTAINE LE PUIITS

-----

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/11/2013

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 29 novembre 2013, sous la présidence de Monsieur Marin SOLLIER, Maire.

Présents : Marin SOLLIER, Bernard CHATELLET, Bernard RISTAT, Jean Luc BERTAMELLE, Hubert FRATICELLI, Maryse CHAVOUTIER, Serge CHAVOUTIER, Alain CULLET.

Excusés : Laurence LEMOINE, Jean Marc COLOMBAN.

Secrétaire : Marin SOLLIER

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 13 septembre 2013 et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.

**Location de l'appartement du haut de l'ancienne école :**

L'appartement du haut a été libéré fin août par les anciens locataires. Une seule candidature a été reçue en Mairie. Devant le besoin d'un logement avant la période hivernale, en accord avec l'ensemble des Elus, le bail a été préparé et accepté à compter du 09 octobre 2013, pour un loyer de 400 € mensuel.

Le Conseil Municipal donne son accord sur ces conditions et autorise la signature du bail par le Maire. Délibération n° 2013-055

**Comptabilité : décision modificative n°1 du budget de la Régie d'Electricité**

La Trésorerie principale nous demande, pour régulariser des écritures de 2012, (il n'y a plus de TVA sur l'achat d'énergie à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012) d'émettre un mandat et un titre sur 2013 d'un montant de 21 970 €.

La décision modificative consiste à ouvrir des crédits du même montant sur l'article 6051 en dépense et 773 en recettes.

Le budget est toujours équilibré. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité cette augmentation de crédits. Délibération n° 2013-056

**Personnel : Démarche mutualisée pour le risque « prévoyance »**

La loi de 2007 de modernisation de la Fonction Publique Territoriale ouvre la possibilité aux employeurs publics de participer financièrement aux garanties de protection sociale souscrite par leurs agents.

Le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale se propose d'engager une démarche mutualisée en vue de proposer une mutuelle ou une assurance collective. Les agents et l'employeur auront le choix d'adhérer ou pas et l'employeur de participer financièrement ou pas pour couvrir le risque prévoyance : invalidité, incapacité ou décès.

Le Conseil Municipal mandate le CDG afin de mener pour notre compte, la procédure de mise en concurrence. Délibération n° 2013-057

### **Communauté de communes CCCT, modification statutaire**

Le conseil communautaire du 15/10/2013 a délibéré sur une modification de ses statuts en vue de préparer l'extension de son périmètre à la commune de St Martin de Belleville : adaptation des compétences et adaptation de la fiscalité.

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une réunion de travail constructif à la Sous-Préfecture avec les Maires de la CCCT et les représentants de ST Martin de Belleville à cet effet et donne son accord pour la modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise. Délibération n° 2013-058

### **Affaires diverses**

- Le contrat d'assurances avec AXA doit être modifié pour prendre en compte les derniers sinistres. Délibération n° 2013-059

- Motion de soutien pour le maintien de l'hôpital de Moutiers

Le bureau du collectif pour l'hôpital de Moutiers sollicite les communes afin qu'une motion de soutien soit prise en faveur du lancement d'une étude complémentaire à celle diligentée par le cabinet KPMG mandaté par l'ARS qui concluait à la suppression de l'hôpital de Moutiers. Cette étude complémentaire, financée par les 3 intercommunalités, serait destinée à compléter le diagnostic et d'examiner différentes pistes pour répondre aux besoins des populations résidentes et touristiques. Pour ce faire, il est demandé à Mme le Ministre un délai supplémentaire de 5 mois avant de rendre les conclusions définitives. Délibération n° 2013-060

### **Le Conseil Municipal prend connaissance**

#### **Intercommunalité :**

CCCT : La communauté de communes a participé à la dynamique commerciale : Acheter autrement avec les commerçants de Moutiers.

Les conteneurs semi enterrés se mettent en place progressivement sur les communes excepté Fontaine le Puits qui n'a pas souhaité entrer dans le dispositif pour le moment. Le service sera opérationnel au printemps prochain.

La CCCT va participer à l'unité de méthanisation de Tournon pour une valorisation des déchets organiques.

Inauguration des sentiers du Mont Cuchet.

SIVOM : Les horaires de l'école de musique ont été adaptés par rapport au nombre d'enfants. Le personnel du SIVOM pourra être mis à disposition des communes adhérentes pour la mise en place « des nouveaux rythmes scolaires ».

Transports scolaires, en septembre 2014, au vu du nombre d'élèves, 7 élèves transportés actuellement, le Conseil Général ne prendrait plus en charge le service. Il est proposé de rédiger un courrier en faveur de son maintien à remettre à M. GAYMARD, accompagné de parents d'élèves. Si le service est supprimé, une indemnité compensatrice serait allouée aux parents.

SIERSS : Il est fait part du compte-rendu de la dernière réunion et plus particulièrement de la mise en place des nouveaux tarifs du foyer logement de Salins, des repas confectionnés et portés à partir de l'EPAHD d'Aigueblanche et de la micro-crèche.

REGAIN : 43 journées en 2013 pour Fontaine le Puits. M. le Maire indique que leurs comptes financiers sont revenus à l'équilibre.

Courriers divers : Le Conseil Municipal est informé :

- Dossier photovoltaïque, aujourd'hui dossier réputé complet par M. le Directeur de la Régie d'électricité de Bozel, il sera donné la suite administrative qu'il convient (devis et contrat de raccordement)
- D'autres courriers et mails ont été reçus en Mairie, certains feront l'objet de réponse adaptée.
- De l'arrêté de subvention accordée par le Conseil Général pour les travaux de construction du merlon pare-pierres. M. le Maire indique qu'un éboulement a eu lieu sur la 2<sup>ème</sup> falaise et que des rochers sont tombés en amont du parking. Il se félicite des travaux de pose de filets supplémentaires qui ont été efficaces.
- D'une réunion avec Mme la Trésorière Principale et son adjoint pour un « tour d'horizon » et un point sur les impayés en spécifiant pour deux débiteurs qu'un échéancier a été accordé et qu'un dossier de surendettement a été déposé.
- Que les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars prochains.
- Que la prochaine réunion du Conseil aurait lieu plutôt en février au cours de laquelle seront abordés les résultats financiers de l'année 2013 mais sans pouvoir être certains de voter le Compte Administratif faute de balances certifiées par la Trésorerie Principale. La décision de préparer le budget primitif 2014 y sera abordée.

M. le Maire indique que la cérémonie des vœux aura lieu le 05 janvier 2014, que l'inscription pour les sapins de Noël se fait en mairie avant le 06 décembre.

#### **RAPPEL**

- Les arrêts-neige sont **obligatoires** sur les toits
- Qu'un panneau « stationnement interdit durant les heures d'ouverture du secrétariat de mairie » doit être posé devant la mairie pour permettre l'accès au bâtiment des personnes à mobilité réduite

Il est fait remarquer que les ruelles goudronnées et situées au nord sont moussues et que le passage est dangereux. Il faudrait prévoir de répandre de l'anti-mousse.

M. le Maire donne l'autorisation à Mme la Présidente de l'Association « Vivre à Fontaine le Puits » de couper un grand sapin, charge aux membres de l'association de faire le nécessaire.

M. le Maire indique que pour nettoyer et arranger autour de la décharge, il a saisi l'opportunité d'obtenir une pelle de chantier qui poussera les détritiques. Certains Elus auraient voulu avoir un devis pour ces travaux même s'ils sont à faire. Tous s'accordent à dire que cette décharge n'est pas respectée et qu'elle ne doit recevoir **que** des déchets verts et des gravats.

M. Alain CULLET indique que les relevés électriques auront lieu les 28 et 30 décembre prochains.

Séance levée à 20 h 10

Fait le 02 décembre 2013,

Vu par nous, Maire de la commune de Fontaine le Puits pour être affiché à la porte de la mairie, le 06 décembre 2013.

Le Maire,

Marin SOLLIER